PRÉFET
DU HAUT-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Colmar, le 29 septembre 2025

Monsieur le Directeur,

L'Inspection des installations classées m'a rendu compte de la visite d'inspection réalisée le 5 septembre 2025 sur votre site situé à Soultz-Haut-Rhin (68360), dans le cadre de l'examen des suites données à mon arrêté du 23 janvier 2025 portant mise en demeure à votre société.

Au vu des constats mis en évidence dans le rapport de contrôle du 11 septembre 2025 de l'Inspection des installations classée, je considère que les prescriptions portées par mon arrêté de mise en demeure du 23 janvier 2025 sont respectées.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Copie :

Monsieur le Directeur,
Société SHARP MANUFACTURING France
Route de Bollwiller
68360 SOULTZ-HAUT-RHIN

Préfecture du Haut-Rhin
7 rue Bruat – BP 10489 – 68020 Colmar cedex
Tél. : 03 89 29 20 00
www.haut-rhin.gouv.fr